RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 07538
Numéro SIREN : 801 347 790
Nom ou dénomination : AB ecorenove

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2017 sous le numéro de dépôt 3461

20170034612015

DATE DEPOT : 11/01/2017

N° DE DEPOT : 3461

N° GESTION : 2014B07538

N° SIREN : 801347790

DENOMINATION : AB ecorenove

ADRESSE : 26 rue Colette Magny 75019 Paris

MILLESIME : 2015

.

SASU AB ECORENOVE

Sous le N° : 003461

Au capital de 9 000 €
Siège social : 26 rue Colette Magny
75019 – PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 012 Juin 2016

L'an deux mille seize,
Et le 12 Juin à 13 heures 00.

L'actionnaire unique de la SASU AB ECORENOVE., société au capital de 9 000 € dont le siège social est sis 26 rue Colette Magny à PARIS (75019) se réunit en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts.

Est présent :

- Monsieur MARUANI Ilan détenant 90 parts de 100 € ci = 9 000 €
-

Soit au total 90 parts de 100 € Ci..... = 9 000 €

Représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée est ainsi constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur MARUANI I. président de la société et acceptant.

Monsieur le Président dépose et met à la disposition de l'assemblée, le texte des résolutions proposées, puis rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

.

1°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015
2°) Affectation des résultats de cet exercice. :

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :
Les statuts de la société
Le texte des résolutions proposées

.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de

communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il déclare la discussion ouverte :
Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sont approuvés par l'intégralité des membres présents et donnent, de ce fait, quitus à la gérance..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Le résultat de l' exercice clos le 31 Décembre 2015, après déduction d'une dotation aux comptes d'amortissement de 500 €, fait ressortir un bénéfice de 2 110 € qui sera porté aux comptes de « report à nouveau déficitaire » pour 140 € qui passera ainsi à 0 € et aux comptes de report à nouveau bénéficiaire pour 1 970 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 00.

Mr MARUANI I.

SASU AB ECORENOVE
Au capital de: 9 000 €

Siège social : 26, rue Colette Magny
Tour G – Appt. 766
75019– PARIS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 012 Juin 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter un rapport sur la marche de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
Vous aurez, en outre, à approuver les comptes de cet exercice.

I – MARCHE DE LA SOCIETE

1°) CHIFFRE D'AFFAIRE

Le chiffre d'affaire global de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 21 328 € contre 10 960 € pour l'exercice précédent, .soit une augmentation 194.60%

2°) RESULTAT DE L'EXERCICE

Après déduction d'une dotation aux comptes d'amortissement de 500 euros, il ressort un bénéfice de 2 110 € que nous vous proposons d'affecter au compte de « report à nouveau déficitaire » pour 140 € qui passera ainsi à 0 € et aux comptes de report à nouveau bénéficiaire pour 1 970 €.

3°) DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

II- PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes présentés au cours de cet exercice sont en application avec les dispositions du plan comptable révisé.

LE GERANT
Mr. MARUANI I...

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
(2016)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012015	et clos le 31122015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AB ECORENOVE 26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS France	26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS
SIRET 80134779000017	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : PLOMBERIE CHAUFFAGE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
	2 539	2 539			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ | Jeunes entreprises innovantes ☐ | Zone franche urbaine ☐ | Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle art. 44 septies ☐ | Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐ | Autres dispositifs ☐ | Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration ds 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : *Tél :*	Nom et adresse du conseil : Maruani *Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : *CGA* ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Identité du déclarant : Date : 07092016 Lieu : PARIS Qualité : GERANT Nom du signataire : M MARUANI

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case : [X] (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*		
Montant des revenus répartis					*Total (a à h)*		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS

SIREN 8 0 1 3 4 7 7 9 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 10

Exercice N clos le 31 12 2015

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	2 000	030 875	1 125
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	2 000	048 875	1 125
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	4 043	074	4 043
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	28 304	086	28 304
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	32 347	098	32 347
	Total général (I + II)	110	34 347	112 875	33 472

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	9 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(140)
	Résultat de l'exercice	136	2 110
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	10 970
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 814
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 18 664)	172	18 688
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	22 502
	Total général (I + II + III)	180	33 472

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2015

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

A — RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		services*		215	218	21 328
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217	222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	21 328
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	2 891
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 990
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....)			242	12 711
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	)	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	500
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)			264	19 092
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 236
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)	290	460	Charges exceptionnelles (VI)	300	586
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	2 110

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 2 110 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	569
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44. septies)*	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Dont divers — ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	2 679	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables :* 140 .....dont imputés sur le résultat :						360	140
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	2 539	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE

Divers à déduire	Montant

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 2 000	462	464	466 : 2 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 : 2 000	492	494	496 : 2 000	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510 : 375	512 : 500	514	516 : 875
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 : 375	572 : 500	574	576 : 875

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 16% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19% (1)	579	Régularisations	590	583	594 : 595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).					591
TOTAL			596	585	597 : 599

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

N° 2033-D-SD 2016

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	140
Déficits imputés	983	140
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12 Néant ☐ *

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	21 328
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	21 328

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	2 891
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	2 990
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	9 831
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	2 880
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	500
TOTAL 2	152	19 092

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	2 236

IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	2 236

Si vous êtes assujetis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE						022	
Période de référence	024	du		160	au		
Date de cessation						186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146,148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122015 SIREN 801347790

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB ECORENOVE

ADRESSE (voie) 26 RUE COLETTE MAGNY

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique MARUANI | Prénom(s) ILAN | Nom marital | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 90 | Naissance : Date 05041987 | N° Département 75 | Commune PARIS | Pays | Adresse : N° 26 | Voie RUE COLETTE MAGNY | Code Postal 75019 | Commune PARIS | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

© Sage

. A N N E X E

(Loi du 30/04/1983 –Décret du 29/11/1983)

Les critères de l'entreprise, tels que définis par l'article 17 du décret du 29 Novembre 1983 concernant l'annexe, sont les suivants :

Montant du chiffre d'affaires :	21 328
Total du bilan :	33 472
Nombre moyen de salariés :	0

En conséquence, la présentation de l'annexe simplifiée peut être adoptée conformément aux prescriptions de l'article 10 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour l'établissement des comptes annuels, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise.
-Continuité de l'exploitation
-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
-Indépendance des exercices

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif immobilisés font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions prévues d'utilisation du bien.

Les provisions éventuelles sont estimées selon la dépréciation ou le risque probable.

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

Les informations suivantes sont contenues dans les comptes annuels :

*Mouvements ayant affétés les divers postes de l'actif immobilisés (Tableau 2033A)

*Montant des amortissements et ventilation selon le mode retenu (Tableau 2033C)

*Montant des provisions inscrites au bilan selon leur nature (Tableau 2033D)

*Titre composant le capital social :

90 actions de 100 euros, intégralement libérées.

*Les différentes dérogations aux prescriptions comptables.

*Les modifications apportées à la présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation.

*Les circonstances empêchant la comparaison d'un exercice à l'autre.

*Les informations à caractère obligatoire font, si elles présentent une importance significative, l'objet d'un développement particulier.